Questions orales

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu de membres des deux délégations des comptes rendus, pour employer le terme du député, non officiels. J'ai été fort frappé de l'entente évidente qui existe entre les représentants canadiens et américains. Je dois recevoir un compte rendu ou rapport écrit de ces réunions, qui contiendra sans doute ces suggestions. De prime abord, je ne vois rien en elles que nous ne pourrions accepter. Quand j'aurai reçu la déclaration officielle du comité canado-américain, je m'en occuperai immédiatement.

LES TRANSPORTS

LE REMPLACEMENT DU «WILLIAM CARSON»

M. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, je pose ma question au ministre des Transports. Elle fait suite à celle que je lui ai posée vendredi dernier au sujet du naufrage du William Carson. Le ministre est-il maintenant en mesure de faire rapport à la Chambre? Je tiens à dire que j'ai été favorablement impressionné par le caractère positif de sa première réponse et par la compréhension dont il a fait preuve en l'occurrence. Le ministre pourrait-il nous donner maintenant des précisions sur le genre de navire qui doit remplacer le William Carson?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, mes collaborateurs et les dirigeants des Services maritimes du CN en ont discuté. Apparemment, il sera possible de mettre en service l'Ambrose Shea pour remplacer le William Carson pendant toute la durée du mois de juin tout au moins, quitte à mettre ensuite en service un patrouilleur de la marine une fois que le danger des glaces aura disparu. De toute façon, ce sont là des dispositions temporaires qui doivent nous permettre d'examiner des solutions à long terme.

LES PÊCHES

LE REMBOURSEMENT DE CERTAINS FRAIS PAR LES ÉTRANGERS PÊCHANT DANS LA ZONE DE 200 MILLES—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Pêches et de l'Environnement. Comme l'office océanographique et atmosphérique national des États-Unis a proposé un tarif de droits pour les bâtiments étrangers et les embarcations de pêche étrangères qui pêchent à l'intérieur de la zone de 200 milles au large des côtes américaines, droits grâce auxquels les États-Unis espèrent rembourser environ 40 p. 100 de leurs frais attribuables à la présence de navires étrangers dans leur zone, le ministre peut-il nous dire quelles mesures il entend prendre, autre que d'exiger des Canadiens qu'ils paient pour un permis de pêche alors que les étrangers pêchent gratuitement dans nos eaux, pour rembourser une partie des frais assumés par les Canadiens en assurant la surveillance, les aides à la navigation et les services de garde-côtière à tous les vaisseaux, canadiens et

étrangers, qui exercent leur activité dans notre zone économique?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà dit au député au comité des pêches et des forêts, il a été décidé de ne pas exiger de droits en 1977 parce que c'est une année de transition. C'est moi qui ai pris cette décision. Nous étudions l'opportunité d'adopter un tableau de tarifs pour la saison prochaine, 1978. Nous examinons d'autres possibilités aussi, pour remplacer les versements en espèces. Nous opterons peut-être pour des bâtiments de recherche ou pour la technique de recherche dont certaines nations qui pêchent au large de nos côtes sont richement dotées, en surabondance même. Nous étudions toute cette question avec l'idée d'en arriver à une solution pour 1978.

M. Crouse: Étant donné que les États-Unis envisagent d'exiger un droit d'accostage fixe de \$1 par tonne brute de registre, jusqu'à concurrence de \$5,000 par bateau, plus un droit équivalant à 3.5 p. 100 de la valeur totale à quai de la quantité de poisson attribuée au pays concerné, calculée d'après le prix payé aux pêcheurs américains, le ministre envisage-t-il d'établir un barème de droits du même genre, afin de récupérer une partie du coût annuel des recherches et de l'application des mesures anti-pollution, ainsi que du coût des services de garde côtière qu'exige la présence des bateaux étrangers qui pêchent à l'intérieur de notre zone économique de 200 milles?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, nous envisageons en effet cette possibilité ainsi que certaines autres.

L'IMMIGRATION

L'OPPORTUNITÉ D'UNE DISPOSITION DANS LES ENTENTES OTTAWA-QUÉBEC GARANTISSANT AUX IMMIGRANTS LE LIBRE CHOIX DE LA LANGUE

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. A propos du projet d'entente concernant l'immigration intervenue entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec, le ministre a-t-il soulevé, au cours de ses entretiens avec M. Couture, la question des droits linguistiques des immigrants au Québec? Plus précisément, a-t-il insisté sur le fait que, advenant la signature d'une telle entente, tous les immigrants arrivant au Québec devraient être laissés libres d'apprendre la langue officielle de leur choix?

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Cette question n'a pas été abordée, monsieur l'Orateur.

• (1440)

M. Epp: Le ministre a indiqué à la Chambre qu'un comité de travail mixte avait été formé pour préparer les dernières propositions avant la conclusion de l'accord. Insistera-t-il pour que tout accord final comporte ces garanties?

M. Cullen: Le sujet à l'étude est vaste et une foule de questions seront abordées.